

| | | |
|-------------------|--|--|
| ADNV | Site urbain mixte de la politique des pôles de développement (PPDE) |  |
| 4a _() | Site stratégique en cours de définition Montagny - Chamard | |

Développement d'une zone mixte habitat et emplois à forte valeur paysagère

ACTEURS PRINCIPAUX

Instances concernées pour la coordination :

- Communes de Montagny-près-Yverdon, Yverdon-les-Bains et Grandson
- ADNV
- Agglo Y
- Canton

ACCESSIBILITÉ

Desserte TP : la gare CFF d'Yverdon est située à moins de deux km, gare de La Brinaz dans le site (ligne Yverdon - Sainte-Croix, desserte horaire), ligne de bus au 1/4h en semaine et à la ½ le week-end

Desserte TIM : Jonction autoroutière sud (croisement autoroutier Lausanne-Neuchâtel-Berne) à proximité immédiate

CHIFFRES-CLES

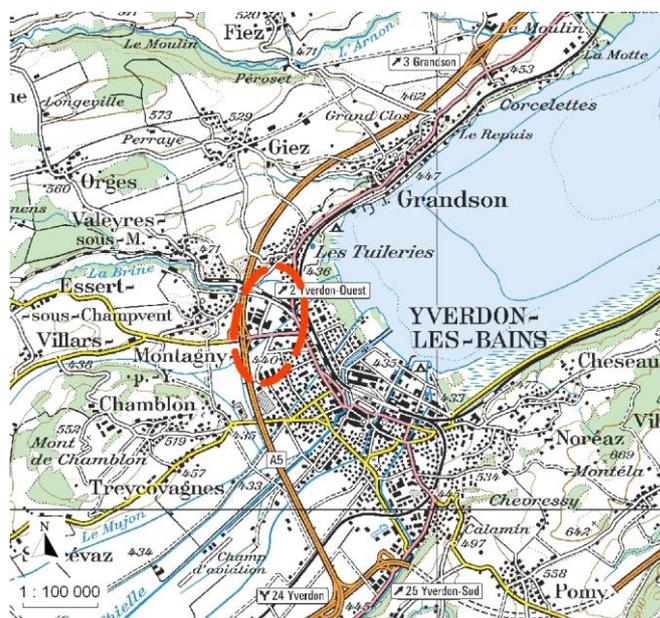
Etat actuel

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| Superficie brute du site PPDE | En cours de définition |
| Emplois | En cours de définition |
| Entreprises | En cours de définition |
| Habitants | En cours de définition |

Etat futur projeté

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| Objectif de densité humaine | En cours de définition |
| Potentiel de développement | En cours de définition |

PERIMETRE DU SITE



PROJET DE DEVELOPPEMENT

Objectifs directeurs :

Le projet d'agglomération identifie le secteur de Chamard – Châtelard comme un des trois pôles de l'agglomération yverdonnoise. En tant que tel, son développement intégrera les aspects relatifs à l'urbanisation, au paysage, à la mobilité, à la biodiversité et à la gestion des paramètres environnementaux.

Les objectifs sectoriels sont :

- Améliorer la qualité urbanistique et paysagère générale du périmètre
- Renforcer la complémentarité entre la zone commerciale de Chamard et les commerces du centre-ville
- Développer des pôles de logements dans le secteur de Petit Chamard et dans le secteur de St-Georges
- Développer un parc d'agglomération dans la zone réservée au Canal du Rhône au Rhin
- Améliorer la desserte en transports publics
- Développer un réseau de mobilité douce de qualité, en lien avec le réseau général d'agglomération

- Intégrer, dans le concept d'urbanisation du quartier, les couloirs de liaison biologique d'importance régionale faisant partie du réseau écologique cantonal ainsi que les espaces nécessaires à la gestion de l'eau

Contexte : Le périmètre de Chamard-Châtelard constitue un site stratégique du projet d'agglomération AggloY. Ce dernier se divise en quatre secteurs de développement : Fiez-Pittet, Petit Chamard, Chamard et Saint-Georges. Un cinquième secteur est constitué par l'emprise du plan d'extension cantonal (PEC) 112 pour l'implantation du canal Rhin-Rhône, projet aujourd'hui abandonné. Suite à l'étude préliminaire effectuée entre 2008 et 2009, l'agglomération et ses partenaires ont conduit un processus d'études test en 2012 qui a abouti au choix du concept d'urbanisation pour l'ensemble du périmètre. Ce concept prévoit le développement et la requalification des secteurs d'activités et de logements de part et d'autre d'un parc central d'agglomération. Le développement urbain intégrera également la revitalisation des cours d'eaux de La Brinaz et du Bey, qui participent au réseau écologique cantonal, et les questions hydrauliques liées au développement de l'agglomération.

Un plan directeur localisé sera établi sur l'ensemble du périmètre.

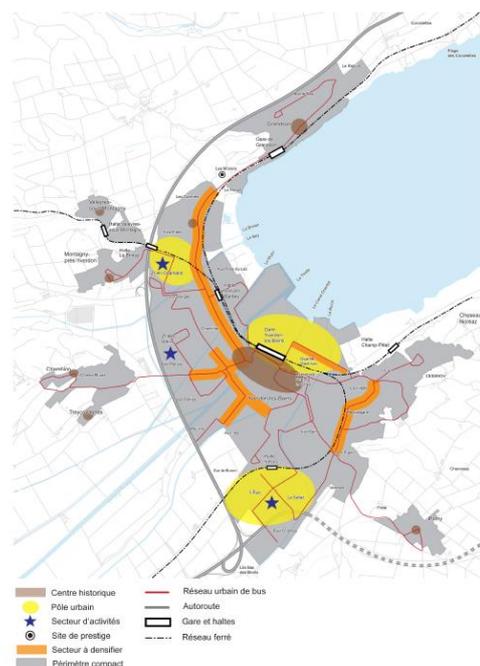
Historique des principales démarches dans le site :

| Années | Démarches | Remarques (documents produits, lien Internet etc) | Soutiens financiers cantonaux / fédéraux* |
|-----------------------------|---|---|---|
| Planification | | | |
| 1998 | Plan directeur "paysage" du site stratégique de Montagny | | X |
| 2007 | Identification du site de Chamard-Châtelard dans le projet agglo Y | | |
| 2009 | Etude préliminaire : synthèse des contraintes et hypothèse de travail | | X |
| 2011 | Diagnostic territorial du projet agglo Y et rapport de consultation | | |
| 2011 | Mandats d'étude parallèles | | X |
| Réalisation | | | |
| 2013 | Conditions-cadre de la mise en œuvre et document-cadre pour la réalisation du PDL | | |
| 2013-2014 | PDL Chamard - Châtelard | | X |
| Promotion et gestion | | | |
| | | | |

* Aide à fonds perdu ou prêt sans intérêt alloués par le canton (et la Confédération dans certains cas) en soutien au projet, avec le décret des pôles (de 1996 à 2008), la loi sur l'appui au développement économique ou la loi sur le logement.



Image de référence de l'étude-test (Source: Urbaplan et F. Kuonen & Ecomobile Sàrl, 2013)



Pôles de l'agglomération yverdonnoise (Source: Projet Agglo Y 2012)

Informations dépourvues de foi publique. Des renseignements complémentaires concernant la disponibilité des terrains et des locaux sont disponibles auprès des associations économiques régionales.